



## Contribution de Franck BARRAU

barrau.franck@numericable.fr

***Après le Grand Débat Nantes, la Loire et nous...***

### **Quelle place dans la métropole pour les associations nautiques patrimoniales et leurs bateaux ?**

À la suite du grand débat "*Nantes, la Loire et nous*" qui s'est tenu en 2015, un certain nombre d'engagements ont été pris par le conseil métropolitain (Nantes Métropole). L'un d'entre eux concernait *La Loire, source de plaisir* et, derrière cet item, il était notamment précisé : "*Pour améliorer l'offre de loisirs, un état des lieux sera réalisé pour rénover les équipements de pratiques nautiques. Les réalisations seront lancées à partir de 2018...*". Le Collectif des associations nautiques de la métropole nantaise (lire encadré ci-après) s'était réjoui, en son temps, de cet engagement dont l'annonce a été suivie d'une invitation à participer aux travaux de la conférence permanente où siègent donc désormais deux de ses représentants. Ainsi, des études ont-elles été lancées qui devraient aboutir à un plan d'action pour la préservation, la restauration et le développement des accès à la Loire à usage de navigation de loisirs.

Néanmoins, si cette réflexion et ses études concernent les modes de navigation légère (voile-aviron, dériveur, canotage...), il est une catégorie de bateaux gérés, le plus souvent, par des associations locales qui méritent une réflexion spécifique dans leur rapport à la Loire (mais aussi à l'Erdre) : il s'agit des bateaux du patrimoine qui sont généralement d'un gabarit plus important et qui obligent à se poser des questions particulières quant à leur conservation et leur éventuelle restauration.

Par bateaux du patrimoine, il faut entendre les bateaux classés au titre des monuments historiques (*Vezon, Vétille, Chantenay, Léchalas...*), ceux qui sont labellisés BIP (Bateau d'intérêt patrimonial), comme ceux qui représentent une étape spécifique dans l'histoire de la construction navale, particulièrement quand ils ont été construits dans la région nantaise (différents "plans Harlé" au chantier Aubin, la série des Mopelia au chantier du port Lebeaupin-Berthaud à Trentemoult, etc.)

Parmi les associations locales — dont l'action en faveur du patrimoine nautique naviguant est reconnue au-delà de Nantes —, on peut citer :

- **Association Bateaux du port de Nantes (ABPN)** : vedettes motorisées dont le *Léchalas* et le *Chantenay* (monuments historiques)
- **Loire pour tous** : voiles traditionnelles de la Loire fluviale
- **La Cale 2 l'île** : dont le *Saint-Michel 2* et autres bateaux classés BIP (bateaux d'intérêt patrimonial)
- **Erdre Voiles Passion**, adossée à AMERAMI (association nationale qui a son siège au musée de la Marine à Paris) : *Vétille* (monument historique), *Ylia*, *Oya* (BIP)
- **Cercle de la Belle Plaisance nantaise** : *Vezone* (monument historique).

Toutes ces associations exercent leurs activités dans la métropole. Certaines disposent d'équipements sur la Loire métropolitaine (ou sur l'Erdre) peu ou prou satisfaisants mais ce n'est pas le cas de toutes. Quoiqu'il en soit, sans même évoquer les cas particuliers, il paraît de plus en plus nécessaire d'avoir une approche globale et cohérente. Et, avant même de parler de projets d'avenir forts et ambitieux en faveur du patrimoine naviguant, il ne serait pas choquant que les bateaux du patrimoine — notamment lorsqu'ils sont classés monuments historiques et qu'ils représentent une étape importante de la construction de plaisance française<sup>1</sup> — puissent avoir accès gracieusement aux infrastructures portuaires métropolitaines...

Des efforts ont été faits ces dernières années pour leur valorisation auprès du grand public (cf. Journées du Patrimoine) mais cela ne suffit pas : les bateaux du patrimoine, dans un grand centre urbain comme Nantes, ont besoin d'un lieu de présentation et de médiation pérenne. Il ne s'agit pas forcément de les rassembler tous en permanence dans un même endroit mais, comme l'histoire de Nantes a son musée au château des ducs de Bretagne, les bateaux du patrimoine nantais pourraient se donner rendez-vous régulièrement sur un site métropolitain — ouvert au grand public — en bord de Loire, alors que celle-ci fait l'objet — depuis 2015 — d'une attention particulière. Ce dont il faut se réjouir.

## **Pour que la Loire redevienne vivante**

D'autant que certains de ces bateaux du patrimoine ne sont capables de donner leur pleine mesure que sur le fleuve. L'Erdre a, certes, de nombreux atouts mais l'on pourra s'accorder sur le fait que la navigation des unités d'une certaine dimension y est limitée, voire malaisée... Et, si l'on veut que la Loire redevienne un fleuve vivant, il sera nécessaire de réfléchir à la manière d'accueillir et de présenter ces bateaux — à terre comme en navigation — sur ou au bord de la Loire.

Or, justement, il se trouve que des projets de "requalification urbaine" au bord du fleuve laissent un espoir pour le développement d'un accueil pour les bateaux du patrimoine : on ne parlera plus de l'Île de Nantes où, jusqu'à présent du moins, le rapport à la Loire n'a été réfléchi que par des terriens mais il reste des opportunités du côté du Bas-Chantenay (Nantes) et Pirmil - Les Isles (Rezé). Dans le Bas-Chantenay, deux sites méritent que l'on s'y intéresse :

- le site des anciens chantiers Dubigeon (entre la salle à tracer / AIA et le Chantier de l'Esclain)
- le site de l'ancienne usine électrique.

Le premier a le défaut d'être enclavé dans un tissu industriel et tertiaire qui verra peut-être se multiplier des logements dans un proche avenir mais il a aussi la qualité d'être un site patrimonial lié à la construction navale (site des chantiers Dubigeon "historique" où furent construits *Vétille* en 1893 et le *Belém* en 1896).

---

<sup>1</sup> *Yachting, histoire des yachts en fer – Nantes 1850-1902*, François Puget, éd. Locus Solus, 206 p.

Toutefois, c'est aujourd'hui autour de l'ancienne usine électrique (au bord de la Loire en aval de l'entreprise Leroux et Lotz) que Nantes Métropole a le projet d'aménager et de développer un pôle nautique qui serait la future vitrine de la filière maritime du territoire (EMR, Clean Tech, nautisme...).

Une réflexion est en cours avec tous les acteurs concernés sur ce que pourrait être ce pôle nautique, partant du constat que "*le potentiel de développement de la filière nautique est réel sur Nantes Métropole*", et que "*cette filière est porteuse d'image positive et permet de renforcer l'identité maritime du territoire tout en créant de l'activité économique et de l'emploi*". Une étude en ce sens a été présentée à la Commission permanente Loire dans laquelle il est noté qu'il s'agit aussi de "*développer le concept de nautisme urbain*" en développant "*le volet événement pour sensibiliser à la culture et aux pratiques nautiques*".

### **Une vitrine de la filière maritime incluant une dimension culturelle patrimoniale ?**

Le projet de *Pôle nautique* près de l'ancienne usine électrique, lui-même intégré dans la globalité du projet d'aménagement du bas-Chantenay, est donc sur les rails. C'est certainement une bonne chose pour le tissu économique de la métropole nantaise mais, à ce niveau d'avancement, on peut imaginer que ce projet prenne aussi en compte la question des pratiques nautiques de loisir et, notamment, de la place qui pourrait être laissée aux bateaux du patrimoine. Et cela, même si l'on a bien compris qu'il ne s'agissait pas de créer un port de plaisance et que ce pôle allait être tourné prioritairement vers l'innovation.

Car, rien n'empêche qu'une synergie puisse s'y développer entre une vocation tertiaire - scientifique et économique (qui sera la raison d'être première de ce pôle) - et une dimension culturelle relative à l'histoire scientifique et technique du nautisme. Cela, en s'appuyant sur les ressources de la métropole avec, en tout premier lieu, la présence des bateaux du patrimoine qui ont un lien — historique et actuel — avec le bassin de navigation de l'estuaire de Loire. Une histoire qui commence avec les premières régates nantaises du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et qui se poursuit aujourd'hui avec les réalisations des bureaux d'études nantais comme avec les projets industriels de la production à Nantes du Figaro Bénéteau 3. Ces bateaux sont le plus souvent restaurés, entretenus et exploités par les associations dont l'action pourrait être mise en perspective avec l'aide des ressources historiques présentes dans certaines institutions (Musée d'histoire de Nantes, Bibliothèque municipale...). Concrètement, cela voudrait dire de disposer de :

1. un lieu de présentation dynamique des bateaux du patrimoine : un atelier mutualisé entre les associations, permettant aux adhérents de travailler à la restauration et à l'entretien des bateaux, notamment en période hivernale, et au public de découvrir, à partir d'un circuit de visite à "co-construire", ces bateaux et les techniques employées pour leur préservation et leur exploitation. L'espace nécessaire sera à définir en fonction des associations retenues et des capacités du site mais la surface utile devra se situer autour de 800 m<sup>2</sup>. Avec des espaces aménagés pour le stockage des matériels et fournitures
2. un espace extérieur clôturé entre 1 500 et 2 000 m<sup>2</sup>
3. des bureaux avec local d'archives, magasins outillages, locaux de stockage des voiles et accastillages, salles de réunion, cuisine, vestiaires hommes et femmes, sanitaires aux normes en vigueur (surface totale à définir)
4. un accès à la Loire facile d'usage. Dans l'idéal, il serait utile d'avoir à la fois un accès par cale inclinée et un système de grutage à poste mais limité à une certaine taille de bateau (à définir avec les associations en lien éventuellement avec les professionnels du secteur : Chantier de l'Esclain ?).
5. un ponton réservé aux bateaux du patrimoine, capable d'accueillir les plus grosses unités (telles que le *Saint-Michel 2*) avec, notamment, une fonction ponton d'attente avant et après grutage.

Ce ne sont là que quelques propositions exprimées aujourd'hui dans le cadre du Conseil de développement, en espérant qu'elles pourront trouver demain un début de concrétisation sur terre et sur l'eau, dans cette ville "*ni tout à fait terrienne, ni tout à fait maritime ; ni chair, ni poisson - juste ce qu'il faut pour faire une sirène*" (Julien Gracq, *La forme d'une ville*), réconciliée avec elle-même et son histoire autour du fleuve.

**Le Collectif des associations nautiques de la métropole nantaise**

s'est créé à la fin de l'année 2014 dans la perspective du Grand Débat "Nantes la Loire et nous" comme acteur et contributeur (production de cahiers d'acteurs, participation aux séminaires...) afin de promouvoir une pratique nautique populaire permettant l'accès du plus grand nombre au nautisme en Loire.

Pour cela, le Collectif demande **la restauration, l'entretien et l'aménagement des équipements existants ou à créer en bord de Loire** nécessaires à la pratique nautique (cales, quais, pontons, corps-morts, équipements de proximité, ...), de manière à ce qu'ils soient accessibles à tous moments de la marée.

**Le collectif est représenté au sein de la Commission permanente Loire**, chargée du suivi des engagements pour la Loire décidés fin 2015 par Nantes Métropole.

**Le collectif est composé des associations suivantes :** *Aviron Loire Océan (ALO) de Couëron, Cercle nautique d'Indre, Bouguenais Contre-Courant, Centre Nautique Sèvre et Loire (Trentemoult), le XV Rameur du Pellerin, Erdre Voiles Passion (EVP), Loire pour tous, La Cale 2 l'île, l'Association Bateaux du port de Nantes (ABPN), auxquelles viennent s'ajouter au cas par cas certaines associations de l'Erdre dont le Cercle d'aviron nantais.*